

# **POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS**

Comité syndical n°22

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
du 20 juin 2018 - 18h30**

CC des 4 Rivières – Salle du Conseil

## **ORDRE DU JOUR**

### ■ **Approbation du compte-rendu du comité syndical du 28 mars 2018**

#### ■ **Fonctionnement du PETR**

- Proposition de renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 70,
- Proposition d'adhésion au service « RGPD » du CDG 54 et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD),
- Proposition de renouvellement du contrat de travail d'Amélie RAMAGET,
- Organisation de la Conférence des Maires 2018.

#### ■ **SCoT Graylois**

- Point sur la démarche et sur le calendrier.

#### ■ **Pays Graylois**

##### Contractualisations / projet de territoire :

- Etat d'avancement des dossiers « Contrat de Territoire » et « Contrat de Ruralité »,
- Réflexion à l'échelle du PETR en faveur d'un futur centre aquatique sur le bassin graylois.

##### Plan Climat Energie Territorial

- Audits énergétiques : relance questionnaire de satisfaction à l'attention des collectivités,
- TEPcv programme « Abeille, sentinelle de l'environnement » : inauguration des ruches du PETR,
- PCAET de la CC Val de Gray : proposition de mise à disposition de personnel.

##### Contrat Local de Santé

- Groupe d'Animation Territorial en Santé (GATS) : restitution de la réunion du 14 juin,

##### Dispositif « Logements Pour Tous »

- Proposition de renouvellement de la convention.

#### ■ **Questions diverses**

- Réflexion sur la création d'un « EPIC Tourisme » à l'échelle du Pays.

L'an deux mille dix-huit, le 20 juin à 18 heures 30, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Graylois s'est tenu dans la salle du Conseil de la CC des 4 Rivières à Dampierre-sur-Salon, après convocation légale adressée aux membres le 12 juin 2018.

**Délégués titulaires présents** : ALBIN Michel, BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CHAVECA Joseph, FASSENET Roland, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, MAUCLAIR Michel, MAUNY Jean-Paul, MAUPIN Jean-Pierre, MILESI Nicole, PAILLARD Claude, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès.

**Etaient porteurs d'un pouvoir** : /

**Délégués suppléants présents** : DEGRENAND Bruno, PAQUIS-OLIVIER Martine, TAMISIER Eric.

**Autres présents** : BARON-MAIRE Laurence, DESCHAMPS Stéphanie, DEPRIESTER Emmanuel, RAMAGET Amélie (équipe technique).

Le président du PETR, Frederick HENNING, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Il souhaite la bienvenue à Roland FASSENET, nouveau délégué titulaire désigné par la CC4R pour remplacer Jean-Pierre LOUVOT.

Michel MAUCLAIR est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

## **1-Approbation du compte-rendu du comité syndical du 28/03/18**

Le président annonce aux délégués qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion le compte-rendu de la séance du comité syndical du 28 mars dernier. Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans observation émise, le président propose de valider le compte-rendu de la dernière séance.

**→ Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 28 mars 2018.**

## **2-Fonctionnement du PETR**

### **■ Proposition de renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 70**

Le président rappelle qu'en tant qu'établissement public, le PETR a signé une convention d'adhésion au service de médecine préventive avec le Centre de Gestion 70 pour la période 2015-2017.

Cette convention étant arrivée à son terme, il propose de la renouveler pour la période 2018-2020.

**→ Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **décide d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de Haute-Saône pour la période 2018-2020,**
- **précise que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2018 du PETR et qu'ils le seront également pour les années 2019 et 2020,**
- **autorise le président du PETR (ou son représentant) à signer la convention d'adhésion jointe en annexe et ses éventuels avenants ou tout document afférent à ce dossier, avec le service de médecine de prévention géré par le Centre de Gestion de Haute-Saône.**

■ **Proposition d'adhésion au service « RGPD » du CDG 54 et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)**

Le président explique que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles applications entraînera des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros).

Dès lors, toutes les collectivités et établissements publics doivent désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) qui doit impérativement disposer de connaissances spécialisées du droit et des pratiques en matière de protection des données.

Compte tenu du caractère sensible que cette fonction revêt, le CDG 70, sollicité par de nombreuses collectivités, a cherché une solution pour permettre aux structures publiques de répondre à cette obligation réglementaire. Il a ainsi choisi de mutualiser avec le CDG 54 pour la mise en conformité de ces données et a proposé ensuite aux collectivités de conventionner avec le CDG 54 pour bénéficier de cette solution.

L'adhésion fait l'objet d'une cotisation à hauteur de 0,057% de la masse salariale (soit le cumul des salaires bruts, sans charges patronales, pour les agents titulaires et non-titulaires occupant un emploi permanent).

Si le montant annuel s'avère inférieur à 30 euros, ce qui est le cas pour le PETR, c'est ce montant forfaitaire qui sera automatiquement appliqué.

Le président indique que le PETR a d'ores et déjà adressé une lettre d'intention de conventionner au CDG 54. Il propose désormais de prendre une délibération pour acter la procédure et l'autoriser à signer la convention.

→ ***Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le président (ou son représentant) :***

- ***à signer la convention de mutualisation avec le CDG 54,***
- ***à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,***
- ***à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 54, comme étant le Délégué à la Protection des Données du PETR du Pays Graylois.***

■ **Proposition de renouvellement du contrat de travail d'Amélie RAMAGET**

Le président rappelle que le Contrat Local de Santé, signé avec l'ARS, s'achèvera fin 2019.

Il précise que :

- Amélie RAMAGET, ayant été recrutée en CDD d'un an, voit son contrat arriver à échéance le 2 juillet prochain et que ce dernier peut être renouvelé par reconduction expresse,
- tout renouvellement de contrat doit faire l'objet a minima d'une déclaration de vacance de poste auprès du CDG70,
- cette formalité doit respecter un délai de publicité raisonnable, à savoir au moins deux mois entre la déclaration de vacance et le renouvellement du contrat, ce délai étant porté à trois mois si elle intervient durant la période estivale.

Laurence BARON-MAIRE indique que la déclaration de vacance de poste ayant été faite le 1<sup>er</sup> juin, il convient d'attendre le 1<sup>er</sup> septembre pour pouvoir renouveler le contrat d'Amélie. Durant ce laps de temps et afin de garantir la continuité du service, il est proposé de recruter l'agent sur un emploi non permanent afin « de faire face à un accroissement temporaire d'activité durant cette période ».

Le président propose donc de recruter Amélie RAMAGET pour la période du 3 juillet au 2 septembre 2018 inclus via cette procédure.

Jean-Pierre MAUPIN rappelle qu'au moment du recrutement d'Amélie, la Région s'était uniquement engagée pour un cofinancement du poste de chargée de mission santé pour 2017, sans visibilité sur les années suivantes. Il s'interroge donc sur la position régionale à ce sujet.

Laurence BARON-MAIRE lui répond que le cofinancement régional est toujours conditionné à la signature d'un Contrat de Territoire 2018-2020 entre le PETR et le Conseil régional. Le PETR s'étant engagé à contractualiser (pour rappel, le fil directeur choisi est « accueil et attractivité du territoire ») et la phase de négociation étant en cours, la Région a acté en commission permanente du 25 mai dernier la poursuite du financement des trois postes de chargés de mission (SCoT-urbanisme, énergie-climat et santé).

Elle précise par ailleurs que l'ARS Bourgogne Franche-Comté a d'ores et déjà versé les 20.000 euros prévus pour l'année 2018 sur le poste d'Amélie RAMAGET.

→ ***Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :***

- ***autorise le président à recruter Amélie RAMAGET sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 3 juillet au 2 septembre 2018 inclus.***
- ***précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 du PETR,***
- ***autorise le président du PETR (ou son représentant) à signer tout document relatif à ce dossier.***

#### ■ **Organisation de la Conférence des Maires 2018**

Le président annonce que la Conférence des Maires 2018 aura lieu le jeudi 19 juillet à l'Espace Festi'Val d'Arc-lès-Gray.

Il précise que le programme est en cours de finalisation et donne les principaux items qui seront abordés, à savoir :

- 19h30-20h15 : intervention sur l'extinction de l'éclairage public la nuit (SIED70 et/ou gendarmerie),
- À partir de 20h30 : présentation des principaux projets portés par le PETR (SCoT, CLS, PCET, contractualisations, conseil de développement...),
- Verre de l'amitié.

Laurence BARON-MAIRE indique qu'un email d'information a été envoyé aux maires des 115 communes du territoire, aux EPCI, aux DGS des collectivités ainsi qu'aux membres associés (conseillers régionaux, départementaux...). L'invitation sera, quant à elle, envoyée par email début juillet.

→ ***Le comité syndical prend note de cette information.***

## 3-SCoT Graylois

#### ■ **Restitution des réunions du 13 juin**

Le président fait un point sur les deux réunions qui se sont tenues le 13 juin, à savoir :

à 14h30 à Gray (salle du conseil de la CC Val de Gray) : rendu de l'étude sur les capacités de densification, dans le cadre de l'élaboration du SCoT par François-Pierre TOURNEUX, maître de conférences à l'Université de Besançon et directeur adjoint du Laboratoire Théma. Pour rappel, cette étude fait suite à un premier travail réalisé en 2017 par des étudiants du laboratoire sur la consommation foncière.

à 18h30 à Champlitte (salle polyvalente) : atelier de synthèse du PADD, auquel une quinzaine de délégués du PETR ont participé.

### ■ **Présentation du projet de PADD**

Stéphanie DESCHAMPS expose le projet de PADD du SCoT (*support de présentation adressé avec la convocation*). Elle explique qu'une validation est nécessaire avant d'aller présenter le travail effectué lors de la Conférence des maires et en ateliers territoriaux dans les intercommunalités, à savoir le 9 juillet à Citey pour les Monts-de-Gy et le 18 juillet à Gray pour Val de Gray. La CC4R n'a, quant à elle, pas répondu pour fixer une date.

Concernant le travail réalisé par les étudiants du laboratoire Théma sur les capacités de densification, elle précise que chaque maire pourra récupérer une cartographie de sa commune avec une notice explicative lors des ateliers territoriaux.

Elle indique toutefois que le travail réalisé par les étudiants reste, d'une part, une approche théorique, qu'il conviendrait de confronter avec un travail de terrain. D'autre part, l'analyse va au-delà des prérogatives du SCoT, mais peut servir de base de réflexion pour les documents locaux (PLU ou PLUI).

→ **Le comité syndical valide le projet de PADD présenté.**

### ■ **Calendrier des prochaines séances de travail**

Concernant la suite de la démarche, le président annonce le calendrier suivant :

Fin 2018 :

Réunion des personnes publiques associées : **6 septembre 2018,**

Réunion publique : **19 septembre 2018 à 20h (salle des Congrès à Gray),**

Débat du comité syndical sur le PADD : **26 septembre 2018 à 18h30 (salle du conseil de la CCGV).**

2019 : réalisation du DOO (document prescriptif du SCoT).

Stéphanie allant être en congé maternité d'octobre 2018 à juin 2019, et pour ne pas faire retomber la dynamique engagée grâce aux ateliers de travail, le président précise qu'il souhaite réunir, fin août, le bureau et la commission finances pour réfléchir à la suite du SCoT (quel calendrier, quel prestataire, quel nombre d'ateliers, quel coût... ?).

→ **Le comité syndical prend note de ces informations.**

## 4-Pays Graylois

### ■ **Contractualisations / projet de territoire**

Etat d'avancement des dossiers « Contrat de Territoire » et « Contrat de Ruralité »

#### ➤ **Contrat de Ruralité**

Le président explique que la convention financière 2018 du Contrat de Ruralité a été signée en Préfecture, le 23 mai dernier. Trois projets ont été retenus par les services de l'Etat :

#### La création d'une maison des services à Pesmes (2ème tranche)

Maître d'ouvrage : la commune de Pesmes

Coût global HT : 215.000 euros

Aide apportée par l'Etat via la DSIL : 64.500 euros (35%)

#### La réhabilitation du gymnase de Pesmes (phase études)

Maître d'ouvrage : CC Val de Gray

Coût global HT : 50.000 euros

Aide apportée par l'Etat via la DSIL : 17.500 euros (35%)

## La construction d'un hôtel communautaire à Gray

Maître d'ouvrage : CC Val de Gray

Coût global HT : 785.000 euros

Aide apportée par l'Etat via la DSIL : 274.750 euros (35%)

Laurence BARON-MAIRE indique que pour la convention financière 2019, le prochain recensement des projets débutera fin 2018.

### ➤ **Contrat de Territoire**

Laurence BARON-MAIRE présente les projets éligibles au Contrat de Territoire 2018-2020 avec la Région (*voir document en annexe*).

Elle indique que le contrat, les fiches-actions et la stratégie de territoire du PETR doivent être achevés et envoyés aux services régionaux début septembre.

➔ **Le comité syndical prend note de ces informations.**

### ➤ **Réflexion à l'échelle du PETR en faveur d'un futur centre aquatique sur le bassin graylois**

Laurence BARON-MAIRE indique que ce projet a été évoqué lors de la venue sur le territoire des services régionaux, le 7 juin dernier, pour faire un point sur les projets susceptibles d'être inscrits au Contrat de Territoire.

Le Pays Graylois est doté de deux piscines à Gray, gérées par la Communauté de communes Val de Gray, dans le cadre de sa compétence en matière d'équipements sportifs d'intérêt communautaire :

- un bassin couvert situé dans le quartier des Capucins qui date de 1977,
- un bassin extérieur, ouvert en période estivale uniquement, situé sur le site de La Plage, qui date de 1987.

Alain BLINETTE explique que ces deux piscines sont aujourd'hui vieillissantes, et ne répondent plus aux besoins actuels des usagers (associations, scolaires et grand public). Pour y remédier, et notamment pour répondre à la priorité de l'Education Nationale en matière d'apprentissage de la natation aux élèves, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences, les élus de la CC Val de Gray ont engagé une réflexion sur les travaux à apporter à ces équipements.

Vu les contraintes techniques et les coûts que poseraient une réhabilitation, et des problèmes de disponibilité foncière en cas d'extension, le choix s'est porté en faveur de la construction d'un nouveau centre aquatique comprenant : un bassin sportif, un bassin d'apprentissage, une pataugeoire, un espace bien-être (sauna, hammam, bain bouillonnant, espace détente, etc.).

Ce projet étant structurant pour le territoire, il souhaite qu'une étude d'opportunité soit engagée, à l'échelle du PETR, portée par le Pays ou par la CCVG avec participation financière des deux autres EPCI.

Laurence BARON-MAIRE indique qu'elle va se renseigner pour savoir si ce projet pourrait être financé dans le cadre du Contrat de Territoire par exemple.

## ■ **Plan Climat Energie Territorial**

### Audits énergétiques : relance questionnaire de satisfaction à l'attention des collectivités

Emmanuel DEPRIESTER rappelle qu'en 2017 suite à la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics, un questionnaire de satisfaction à l'attention des 15 collectivités participantes a été envoyé par email.

À ce jour, seules 5 réponses ont été reçues : Germigney, Pesmes, Champlitte, Broye-Aubigney-Montseugny et le pôle éducatif des 4 Vallées (Bouhans-et-Feurg).

L'analyse du questionnaire fait remonter les constats suivants :

- les études réalisées par le bureau d'études ont répondu aux attentes des 5 collectivités participantes,
- pour les 5 collectivités, les rendus écrits et oraux sont satisfaisants,
- 2 collectivités sur 5 envisagent la réalisation d'audits énergétiques pour d'autres bâtiments et souhaitent mutualiser les services d'une AMO pour réaliser les travaux,
- les 5 collectivités conseilleraient la réalisation de ce type d'études à d'autres collectivités,
- une collectivité reproche au bureau d'études le fait que les montants de travaux estimés ne collent pas à la réalité.

Patrice LAVOYE souligne qu'il est lui aussi pleinement satisfait de l'opération bien qu'il n'ait pas répondu au questionnaire.

→ **Le comité syndical prend note de cette information.**

TEPcv programme « Abeille, sentinelle de l'environnement<sup>®</sup> » : inauguration des ruches du PETR

Dans le cadre de sa démarche de transition énergétique via TEPcv, le Pays Graylois, en partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF), est devenu propriétaire de trois ruches.

Installées pour l'heure dans le parc de l'ancien presbytère de Bucey-lès-Gy, leur inauguration est prévue le samedi 7 juillet à 15h.

Emmanuel DEPRIESTER présente le programme de l'après-midi et annonce qu'une invitation a été envoyée par email.

Laurence BARON-MAIRE précise que l'évènement a également été annoncé via la page Facebook du PETR.

→ **Le comité syndical prend note de cette information.**

PCAET de la CC Val de Gray : proposition de mise à disposition

Le président rappelle que la CC Val de Gray doit élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'ici fin 2018.

Sachant que le Pays Graylois :

- mène une démarche de transition énergétique, via son Plan Climat Energie Territorial, depuis 2012,
- prévoit la réalisation d'un schéma directeur de développement des énergies renouvelables en 2019,
- et envisage une évolution de son PCET vers un PCAET volontaire,

la CC Val de Gray s'est, à ce titre, rapprochée du PETR afin d'obtenir un appui méthodologique et technique pour l'accompagnement et le suivi de sa propre démarche PCAET.

Il annonce qu'un projet de convention de mise à disposition du chargé d'études « énergie climat » du Pays, à raison d'une demi-journée par semaine en faveur de la CC Val de Gray, a été rédigé et transmis au DGS de la Communauté de communes.

→ **Le comité syndical prend note de cette information.**

#### ■ **Contrat Local de Santé**

Amélie RAMAGET restitue les principaux échanges qui se sont tenus lors de la réunion du Groupe d'Animation Territorial en Santé (GATS), le 14 juin dernier.



Cette séance avait pour objectif de présenter un bilan à mi-parcours des actions inscrites au Contrat Local de Santé (*voir la présentation Powerpoint et le compte-rendu complémentaire en annexe*).

Lors de cette séance, ont notamment été abordés l'avenir de l'hôpital de Gray et le devenir du cabinet médical d'Autrey-les-Gray.

→ **Le comité syndical prend note de ces informations.**

■ **Dispositif « Logements Pour Tous »** : proposition de renouvellement de la convention.

Laurence BARON-MAIRE rappelle que la convention 2015-2018 signée entre Soliha, les EPCI et le Pays s'est achevée fin février. Lors de la dernière commission de suivi (le 29 mars), une discussion s'est engagée entre les différents membres de la Commission de suivi et d'attribution pour faire le bilan de cette période et envisager une éventuelle reconduction du dispositif pour la période 2018-2020. Ont notamment été évoqués :

- l'existence de trop de disparité entre les dossiers : montant, taux de subvention, propriétaire occupant / propriétaire bailleur...
- le souhait de maintenir le dispositif dans une démarche préventive et non seulement curative,
- l'inutilité du dispositif pour certains projets du type réhabilitations lourdes, logements insalubres ou vacants (montant attribués négligeables au vu de l'ampleur de certains travaux).

Préalablement à une éventuelle reconduction de convention, Soliha s'est engagée à faire des propositions qui seront exposées et débattues lors d'une prochaine commission, afin d'apporter certaines modifications qui permettraient de mieux répondre aux souhaits des élus.

Le président annonce que la commission de suivi se réunira le 18 juillet à 14h30 pour examiner les propositions faites par Soliha.

→ **Le comité syndical prend note de cette information.**

## 5-Informations et questions diverses

■ **Réflexion sur la création d'un « EPIC Tourisme » à l'échelle du Pays**

Le président du Pays et les présidents des trois EPCI proposent de se réunir rapidement pour poursuivre la réflexion entamée fin 2017 sur une éventuelle coopération en matière d'organisation touristique. Il est proposé d'associer à la réflexion, Olivier VUILLIER, maire de Noiron, qui travaille au Comité Régional du Tourisme, pour qu'il puisse apporter son expérience dans ce domaine.

*Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions qu'elle désire aborder au cours de ce comité syndical. Tous les points ayant été abordés, le président remercie les participants et clôt la séance à 19h30.*